Loi n° 8 - 2007 du 15 juin 2007 autorisant la ratification du protocole à la charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes.

L 'Assemblée nationale et le Sénat
ont délibéré et adopté ;

Le Président de la République promulgue la loi
dont la teneur suit:

Article premier : Est autorisée la ratification du protocole à la charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes, dont le texte est annexé à la présente loi.

Article 2 : La présente loi sera publiée au Journal officiel et exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Brazzaville, le 15 juin 2007

Par le Président de la République,

Denis SASSOU N'GUESSO

Le ministre d'Etat, ministre des affaires
étrangères et de la francophonie,

Rodolphe ADADA

La ministre de la promotion de la femme
et de l'intégration de la femme au développement,

Jeanne Françoise LECKOMBA LOUMETO-POMBO